

BULLETIN DE DON



Merci pour votre mobilisation en faveur des mamans en difficulté !

- 45 € = 1 journée d'accueil
- 90 € = 2 journées d'accueil
- 135 € = 3 journées d'accueil
- Autre montant :

Comment donner ?

- par carte bancaire sur :
www.lamaisondetompouce.com/faire-un-don/
- par chèque à l'ordre de "La Maison de Tom Pouce"

Vos coordonnées :

Mlle Mme M. M et Mme

Prénom : Nom :

N° et Voie :

CP : Ville :

Mail :

La Maison de Tom Pouce BP 90 77253 Brie-Comte-Robert cedex

Pour tout don, un reçu fiscal vous sera adressé, en priorité par mail.

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire, de votre Impôt sur le Revenu :
75% du montant de votre don (dans la limite de 1 000 €)
66% au-delà (jusqu'à 20% de votre revenu imposable).

Pour les entreprises :

60 % à déduire de l'Impôt sur les Sociétés (dans la limite de 0,5 % du CA HT)

Votre contact

Marie TOZER

 communication@lamaisondetompouce.com  07 82 95 04 09

Vos données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier de donateurs, de vous adresser nos lettres d'information, et d'assurer le traitement administratif de votre don.
En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à un tiers. Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression.
Ces démarches s'effectuent auprès du contact indiqué ci-dessus.

Web_2024